NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIEME COMMISSION
15e séance
tenue le
jeudi 29 octobre 1991
à 10 heures
New York

JAN 11 1993

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite)

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.5/47/SR.15
5 novembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

92-57331 (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.5/47/16 et A/C.5/46/CRP.1, A/46/327 et Corr.1 et Add.1)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite) (A/C.5/47/2 et Corr.1, A/C.5/47/7 et A/47/7/Add.1, A/45/797)

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/47/6, A/47/16, Partie 1 et 2 et Add.1, A/47/32, A/47/116 et A/47/151 et Add.1, A/47/407 et A/47/408)

1. M. RICHARDSON (Royaume-Uni), s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, commente les prévisions révisées (A/C.5/47/2), qui rendent compte des incidences financières de la restructuration du Secrétariat. La Communauté européenne appuie pleinement cette restructuration, entérinée par l'Assemblée générale dans la résolution 46/232, et dont la première phase, qui concernait le Siège, a consisté à regrouper rationnellement les activités au sein de quelques grands départements. La réduction du nombre de postes de rang élevé proposée par le Secrétaire général, dont le CPC recommande l'approbation, est la conséquence logique de cette réorganisation.

2. Certains s'inquiètent des incidences de la restructuration sur les programmes et le CPC comme le CCQAB ont demandé des informations supplémentaires sur ce sujet. L'objectif primordial n'est pas de parvenir à des réductions budgétaires mais plutôt de veiller à ce que l'Organisation fonctionne aussi efficacement que possible, grâce à une utilisation productive des ressources dont elle dispose. La Communauté européenne attache une grande importance aux informations sur les divers aspects qualitatifs du processus de restructuration, aussi attend-elle avec intérêt le rapport que le Secrétaire général a l'intention de présenter sur cette question lors de la quarante-huitième session.

3. La restructuration n'est pas achevée et doit impérativement porter aussi sur les départements hors Siège. La Communauté européenne note que le Secrétaire général met l'accent sur le traitement intégré de toutes les questions de développement et que le rapport entre les questions sociales, humanitaires et celles relatives aux droits de l'homme doit également être examiné; elle se félicite des mesures prises pour utiliser rationnellement les effectifs dans le domaine du développement social et augmenter les ressources consacrées aux droits de l'homme. Le Secrétaire général n'ignore pas que pour pouvoir mener à bien ces réformes dans un court laps de temps, il faut faire preuve d'une grande compétence en matière de gestion des ressources humaines et bénéficier de l'appui actif du personnel.

4. La Communauté européenne se félicite qu'on envisage de redéployer 74 postes vacants. Elle estime qu'il faudrait recenser régulièrement les postes vacants en vue de leur redéploiement et serait disposée à examiner des propositions visant à mettre en place un mécanisme adéquat à cet effet.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Richardson, Royaume-Uni)

Les dispositions du règlement financier relatives aux virements de ressources d'un chapitre à l'autre du budget, qui n'ont pas été modifiées depuis 1970, ne sont pas respectées et ne sont d'ailleurs plus adaptées à la structure actuelle du budget-programme. Or, M. Thornburgh a déclaré que le Secrétariat ne comptait pas proposer de modification à ces dispositions. Il est permis de se demander comment, dans ces conditions, on introduira davantage de souplesse dans l'utilisation des ressources en personnel.

5. La Communauté européenne est satisfaite de voir que l'on reconnaît la nécessité d'utiliser des techniques appropriées d'analyse du volume de travail. Elle prend note des recommandations figurant dans le document A/C.5/46/CRP.1 et convient qu'une étude pilote pourrait être réalisée. Les normes de production devraient s'appliquer non seulement aux administrateurs mais également à la catégorie des services généraux, où les gains de productivité résultant des innovations technologiques seront vraisemblablement les plus importants. Les directeurs de programme devraient jouer un rôle plus dynamique pour améliorer les résultats des départements dont ils sont responsables. A cet égard, la Communauté européenne note que le Secrétariat n'a apparemment pas encore appliqué les recommandations du CCP visant à créer un système qui responsabilise les directeurs de programme et les mette dans l'obligation de présenter des justifications, recommandations approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 46/185 et 46/189; elle souhaiterait obtenir des éclaircissements sur ce point.

6. La Communauté européenne met par ailleurs l'accent sur l'importance de la réforme entreprise comme suite à la résolution 41/213, qui instaurait un processus de prise de décisions fondé sur le consensus le plus large possible entre les Etats Membres; elle est toujours disposée à coopérer au renforcement des méthodes de travail de la Cinquième Commission.

7. La Communauté européenne attend avec intérêt d'examiner, dans le premier rapport sur l'exécution du budget, les incidences du pourcentage actuel de postes vacants. Elle espère également qu'il sera tenu compte dans ce rapport de l'ajustement nécessaire des crédits ouverts pour les agents des services généraux à New York, comme suite aux résolutions 46/186 et 45/241 de l'Assemblée générale. Elle est en mesure d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les 13 postes de la CNUCED affectés à un programme désormais supprimé, à condition que ces mesures soient temporaires et n'impliquent pas l'ouverture de crédits additionnels au titre du chapitre 15 ou de tout autre chapitre. Elle constate par ailleurs que le rapport sur les procédures et normes régissant la création, la suppression ou le transfert de postes est décevant, comme l'indique le CPC.

8. En conclusion, il convient de souligner que les décisions qui seront prises au sujet des prévisions révisées auront une incidence pratique considérable car, comme le note le Comité consultatif, des problèmes se poseront si la structure du budget ne correspond pas à la nouvelle structure organisationnelle du Secrétariat. C'est à la Cinquième Commission de s'assurer que l'Organisation dispose du volume de ressources nécessaire pour s'acquitter des responsabilités considérables qui sont désormais les siennes et de veiller à ce qu'elle utilise au mieux ces ressources nécessairement limitées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

9. M. BREITENSTEIN (Finlande), s'exprimant au nom des cinq pays nordiques au titre du point 103 de l'ordre du jour, estime qu'il faut envisager la restructuration administrative non seulement à la lumière des résolutions 46/185 et 46/232 de l'Assemblée générale, mais également des réformes plus vastes engagées pour renforcer le rôle de l'ONU dans les domaines du rétablissement et du maintien de la paix, de l'action économique et sociale et de l'aide au développement. La restructuration du Secrétariat est au coeur de toutes ces réformes.

10. Les délégations des pays nordiques appuient les efforts entrepris par le Secrétaire général pour réorganiser et rationaliser le Secrétariat. Elles se félicitent des économies que cette première phase de la restructuration a permis de réaliser mais tiennent à souligner que celles-ci ne sont pas un objectif en soi.

11. Dans le cadre de la réflexion sur l'ensemble du processus de réforme, il convient d'examiner plus attentivement trois aspects qui relèvent du mandat de la Cinquième Commission : le budget et la procédure budgétaire; la structure et l'administration du Secrétariat; les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'inspection. La procédure budgétaire qui a été profondément modifiée comme suite à la résolution 41/213, est désormais bien rodée. Il faudrait peut-être à présent réexaminer la structure interne du budget-programme, comme le suggère le Secrétaire général. Ce dernier insiste en effet sur la nécessité d'une plus grande souplesse pour les virements de ressources d'un chapitre à l'autre du budget et d'une plus grande mobilité des postes et du personnel. Les délégations des pays nordiques souhaiteraient disposer du prochain rapport du Secrétaire général et des informations supplémentaires demandées par le CCQAB avant de se prononcer sur cette question.

12. Les réformes examinées au titre du point 103 ne concernent que le budget ordinaire de l'ONU, alors que les programmes et fonds financés au moyen de contributions volontaires représentent une grande partie des activités de l'Organisation. Les délégations des pays nordiques estiment que ce n'est pas parce qu'on dispose de contributions volontaires pour des activités relevant normalement du budget ordinaire que l'on doit systématiquement réduire le volume des crédits budgétaires pour ces activités. Elles pensent que le prototype d'un nouveau mode de présentation du budget (A/C.5/47/3) présenté par le Secrétaire général permettra de mieux comptabiliser les ressources extrabudgétaires et aidera par conséquent les Etats Membres à examiner la question du financement des activités.

13. Les délégations des pays nordiques ont à maintes reprises souligné qu'il fallait respecter le rôle et les prérogatives du Secrétaire général en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Les Etats Membres ne devraient pas intervenir sur les questions relatives à l'administration et au personnel, qui relèvent du Secrétaire général. Mais ils doivent disposer d'informations leur permettant d'analyser l'incidence des réformes sur les programmes et de renseignements sur le fonctionnement des départements et bureaux. Les délégations des pays nordiques comptent que le prochain rapport du Secrétaire général sur la restructuration contiendra ce type d'informations.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Breitenstein, Finlande)

14. Enfin, il importe de réexaminer les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'inspection si l'on veut que l'ONU soit en mesure de s'acquitter efficacement tant de ses responsabilités traditionnelles que des nouvelles missions qui lui sont confiées. A ce propos, les délégations des pays nordiques s'inquiètent que l'administration des bureaux extérieurs et les activités sur le terrain de programmes tels que le PNUD et l'UNICEF ne fassent pas l'objet d'un examen aussi attentif que les services du Siège. Elles estiment que la Cinquième Commission devrait examiner le fonctionnement et le mandat des divers organes intergouvernementaux et groupes d'experts chargés de la planification, du suivi, de l'évaluation et de l'inspection. Il faudrait réformer et renforcer ces mécanismes d'appui pour permettre une administration et une gestion aussi efficaces que possible des organisations, programmes et fonds.

15. Mme AGGREY-ORLEANS (Ghana) souhaite mettre en relief quelques points qui sont au premier rang des préoccupations de sa délégation. Le premier concerne la question des priorités, qui a été abordée notamment par le Sous-Secrétaire général à l'administration et à la gestion. Comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 45/253, le plan à moyen terme détermine l'orientation générale de l'ONU et doit servir de cadre à l'élaboration des budgets-programmes biennaux. Or, le plan en question définit très clairement cinq priorités, qui sont l'aboutissement d'un dosage subtil entre les intérêts des différents Etats Membres. Aux yeux de la délégation ghanéenne, il ne saurait donc être question de remettre en cause ces priorités en prétendant redéfinir leur contenu et leur conception même lors de l'examen du budget-programme. Le Ghana rejette catégoriquement l'idée d'affecter les ressources du Secrétariat à de nouvelles activités auxquelles on aurait attribué un rang de priorité plus élevé.

16. Le fait que l'insécurité dans le monde prenne actuellement des formes nouvelles et menaçantes ne doit pas masquer la persistance et le caractère dramatique des problèmes économiques qui sont à la fois la cause et la conséquence des conflits. La délégation ghanéenne réaffirme que la fin de la guerre froide doit être l'occasion pour l'Organisation d'entreprendre une action en faveur de la paix et de l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples, en s'attaquant aux causes profondes des tensions. L'un des axes de cette action doit être la réalisation d'un développement soutenu et durable dans les pays en développement. Voilà une orientation qui s'impose à tout plan de restructuration.

17. La délégation ghanéenne s'oppose à l'idée d'une trop grande souplesse dans l'affectation des ressources - notamment humaines de l'Organisation, dans la mesure où cela pourrait avoir des répercussions sur la réalisation des programmes - qui risquerait de se faire de façon sélective et même sur le respect des priorités fixées par l'Assemblée. Les règles qui s'appliquent actuellement à l'affectation et à la réaffectation des ressources sont suffisamment souples, et il n'y a pas lieu de les modifier.

18. Le troisième sujet de préoccupation de la délégation ghanéenne est le plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, qui devrait définir des programmes précis, prévoir les ressources nécessaires à leur réalisation et indiquer comment chaque organisme entend donner suite aux engagements pris par la communauté internationale lorsqu'elle a adopté le Nouvel ordre du jour des Nations Unies

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Aggrey-Orleans, Ghana)

pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La contribution au plan d'action est très inégale selon les organismes et, sous sa forme actuelle, celui-ci se présente plutôt comme un inventaire d'activités, nouvelles ou non, que comme un ensemble d'éléments véritablement intégrés. Le plus inquiétant est que l'on y incorpore des programmes qui sont en cours de réexamen au niveau intergouvernemental, tel le Plan d'action forestier tropical, et qui risquent, dans leur version révisée, de ne pas aller dans le sens des objectifs d'ensemble poursuivis pour l'Afrique. D'autre part, la délégation ghanéenne appuie vivement la recommandation du CPC selon laquelle il faudrait que le plan d'action à l'échelle du système attache l'importance qui convient au rôle des femmes dans le développement, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

19. Enfin la délégation ghanéenne s'alarme de voir qu'un an après l'adoption du Nouvel ordre du jour, dont l'Assemblée générale doit examiner la mise en oeuvre à sa prochaine session, le plan d'action ne s'est toujours pas concrétisé dans les faits. Malgré ses faiblesses, ce plan constitue un canevas utile pour l'action des organismes des Nations Unies et offre un outil efficace pour permettre à la communauté internationale de soutenir effectivement les efforts de l'Afrique. La délégation ghanéenne attache donc la plus grande importance à ce que le Secrétaire général lance ce plan d'action le plus tôt possible.

20. M. MARUYAMA (Japon) rend hommage à l'action entreprise par le Secrétaire général pour restructurer, rationaliser et élaguer le Secrétariat. Il rappelle cependant qu'à sa trente et unième session, le CPC a demandé au Secrétaire général de faire rapport régulièrement à la Cinquième Commission sur le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Aussi regrette-t-il que la Commission ne dispose à ce sujet que des prévisions révisées, et non d'une présentation complète de l'ensemble du processus de réforme. Il espère vivement que le Secrétariat fournira à la Commission, lors de la présente session, une note explicative sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation, et il attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les incidences des prévisions révisées sur les programmes.

21. Quant à la manière dont est conduite la réforme du Secrétariat, le Représentant du Japon note que la phase actuelle de restructuration et de rationalisation a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/232, et que les mesures prises jusqu'alors sont conformes, dans l'ensemble, aux recommandations du Groupe des Dix-Huit, notamment en ce qui concerne la réduction du nombre de postes aux échelons les plus élevés, et la réorganisation du secteur économique et social. Il rappelle en outre que les objectifs de la restructuration sont fixés par la résolution susmentionnée.

22. La délégation japonaise souhaiterait que le Secrétaire général entretienne un dialogue avec les Etats Membres au fur et à mesure qu'il réorganise le Secrétariat. Il ne doit pas se contenter de rendre compte de ce qui a déjà été fait : il faut absolument qu'il présente son plan de réforme à l'Assemblée générale et aux autres organes intergouvernemèntaux tels que le CPC avant que les mesures soient prises, notamment lorsqu'il s'agit de supprimer ou de modifier des postes de haut niveau qui ont été créés par ces organes ou sur leur recommandation.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Maruyama, Japon)

23. Tout en étant sensible à la réduction du nombre de postes de rang élevé, la délégation japonaise aimerait que le Secrétariat publie une liste tenue à jour et complète des postes de ce type, qu'ils soient permanents ou temporaires, avec leur répartition géographique et le nom des titulaires. Elle insiste également pour recevoir des précisions sur ce qu'il adviendra des postes touchés par le gel du recrutement. Les économies réalisées grâce à ce gel pourraient être utilisées en partie pour payer les indemnités de licenciement prévues par le Règlement du personnel.

24. La délégation japonaise convient avec le Secrétaire général qu'une certaine souplesse est nécessaire dans la gestion des ressources humaines. Elle note que sur 65 postes vacants, 30 ont été transférés, dont 12 au Centre pour les droits de l'homme. Quelle que soit l'importance des besoins dans ce domaine, on peut s'étonner que le Centre bénéficie depuis trois ans de la plus forte croissance de toutes les unités administratives sans avoir jamais présenté à l'Assemblée générale un état complet de ses besoins en personnel. Comme l'a souligné le Comité consultatif, il faut absolument que le Secrétaire général justifie l'affectation des ressources humaines en fonction des besoins à long terme de chaque programme ou unité administrative, et non en présentant les augmentations d'effectifs au coup par coup. Il faudrait également réexaminer les besoins en personnel en tenant compte du volume de travail effectif de chaque service.

25. Etant donné que la phase actuelle de la restructuration a été présentée comme la première étape d'un processus de plus grande ampleur, il faut espérer que ce dernier s'étendra au Département du développement économique et social ainsi qu'aux bureaux et services hors Siège, et aussi qu'il permettra une meilleure coordination de tout le système des Nations Unies dans le cadre du Comité administratif de coordination, la priorité devant être accordée à cet égard au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

26. Les réformes engagées gagneraient à ce que les Etats Membres fassent bénéficier le Secrétaire général de leurs observations. Pour sa part, la délégation japonaise estime qu'une bonne administration des programmes et des fonds des Nations Unies suppose que la direction des différents organismes soit remplacée périodiquement. Elle souscrit donc à l'idée de limiter la durée des fonctions pour les postes de responsabilité et elle encourage le Secrétaire général à instituer un système de rotation pour les fonctionnaires occupant des postes administratifs et budgétaires.

27. Enfin, en ce qui concerne la proposition des Etats-Unis tendant à éliminer du budget les contributions du personnel, ce qui permettrait de supprimer la procédure administrative complexe nécessaire pour le remboursement des impôts et entraînerait donc des économies, il serait utile que la délégation américaine précise si la législation fédérale qui rendait nécessaire le système des contributions du personnel a été abrogée ou non.

28. M. STITT (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et intervenant sur le point 105, fait remarquer que le processus actuel de planification des programmes et les dispositions qui le régissent se fondent sur la résolution 37/234 de l'Assemblée générale, adoptée il y a bientôt 10 ans. Dans ce processus, le contrôle et l'évaluation sont

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Stitt, Royaume-Uni)

aussi importants que la préparation initiale des plans et les aspects du budget relatifs aux programmes. Le Comité du programme et de la coordination a examiné à sa trente-deuxième session les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du programme de l'ONU (A/47/159 et Add.1) et sur l'évaluation des programmes (A/47/116); les Etats membres de la Communauté européenne sont en mesure d'approuver les recommandations qu'il a formulées à ce sujet, mais ils tiennent à souligner un certain nombre de points qui présentent un intérêt plus large.

29. En ce qui concerne l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 1990-1991, le tableau qu'en brosse le rapport n'a de sens que si les "produits" sont définis de manière réaliste. Or, vu qu'on s'efforce sans cesse d'améliorer et d'affiner ces définitions, il est particulièrement difficile de procéder à des comparaisons entre deux exercices biennaux successifs. Comme le CPC l'a recommandé à maintes reprises, les objectifs de l'Organisation doivent être beaucoup mieux formulés, et le rapport entre ces objectifs et les ressources correspondantes doit être analysé minutieusement et présenté de manière cohérente. Le CPC, approuvé en cela par l'Assemblée générale dans ses résolutions 46/185 et 46/189, avait en outre recommandé la création d'un système qui responsabilise les directeurs de programme et les mette dans l'obligation de présenter des justifications. Considérant qu'un tel système ne pourrait avoir que des effets positifs pour l'Organisation en général et pour l'exécution des programmes en particulier, les Etats membres de la Communauté européenne souhaitent que le Secrétariat donne des informations concrètes sur la mise en oeuvre de cette recommandation.

30. Les signes d'amélioration sont tout aussi ténus en ce qui concerne la question plus générale de l'évaluation. Hormis les efforts faits par la CNUCED et la CESAP pour déterminer dans quelle mesure les produits correspondent aux besoins et attentes des utilisateurs, et ceux faits par la CEA, le PNUE et le Centre du commerce international pour que les auto-évaluations soient aussi des autocritiques, les procédures d'évaluation interne et externe sont éminemment déficientes. L'évaluation est une opération coûteuse et il faut donc prouver qu'elle est rentable. Or, elle ne peut l'être tant que le plan à moyen terme et les objectifs qui y figurent sont mal rédigés et difficilement applicables. A ce propos, les Etats membres de la Communauté européenne souhaiteraient savoir quelles mesures le Secrétariat a prises au cours de l'année écoulée pour informer les conférences spéciales réunies sous l'égide de l'ONU des incidences sur le budget-programme de leurs projets de résolution, recommandation et décision, conformément à ce qui est prévu dans la résolution 46/189 de l'Assemblée. Pour que les règles adoptées en 1982 aient un sens, il faut tout à la fois que le plan et le budget-programme soient des outils efficaces et maniables et que l'ensemble du cycle de programmation comporte des phases de contrôle et d'évaluation, ce qui n'est de toute évidence pas le cas.

31. Dans sa forme actuelle, le rapport sur l'exécution du programme de l'ONU ne présente qu'un intérêt marginal, sa principale carence étant l'absence d'indicateurs qualitatifs et analytiques permettant de mesurer réellement l'exécution des produits programmés. Pour établir la version révisée de ce rapport, qui doit tenir compte des améliorations proposées en application de la résolution 46/189 de l'Assemblée générale, le Secrétariat pourrait consulter informellement les délégations, afin que le contenu et la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Stitt, Royaume-Uni)

présentation de ce document correspondent aux besoins des utilisateurs. Il faut aussi s'employer davantage à former le personnel aux techniques d'évaluation et déterminer le volume global des ressources en faisant intervenir conjointement les deux processus qualitatifs que sont le contrôle et l'évaluation.

32. Le mode actuel de présentation du rapport comporte néanmoins un aspect positif, à savoir qu'il permet de vérifier quelle est la priorité réellement accordée aux produits "prioritaires". Il y a lieu de s'inquiéter à ce propos de voir que le taux d'exécution des produits "hautement prioritaires" a régressé entre 1988-1989 et 1990-1991. Le Secrétariat pourrait pousser plus loin l'analyse du tableau du paragraphe 15 du document A/47/159 pour faire ressortir, tant pour les produits hautement prioritaires que pour les autres, dans quelle mesure le rang de priorité se répercute sur le taux d'exécution, de report ou d'élimination. Il ressort en tout cas de ce tableau que pour 1990-1991, le taux d'exécution des produits hautement prioritaires ne dépasse que de 2,3 points de pourcentage celui de l'ensemble des produits, alors que l'écart était de 9,3 points pour l'exercice précédent.

33. En ce qui concerne les questions de coordination, la Communauté européenne et ses Etats membres sont également en mesure d'approuver les conclusions et recommandations du CPC relatives à l'examen du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination et du rapport sur la vingt-sixième série de réunions communes du CPC et du CAC. Ils espèrent que la restructuration en cours débouchera sur une amélioration des liens réciproques entre le CAC et le CPC et de la coordination interinstitutions, notamment sur le terrain, le choix du suivi de la CNUED comme thème de la prochaine série de réunions conjointes étant un élément positif à cet égard. Il y a lieu de regretter toutefois que le Conseil économique et social n'ait pas examiné le lien entre ce mécanisme de coordination et la partie des sessions du Conseil consacrée à la coordination.

34. Le CPC a toutefois consacré la tranche la plus importante de ses travaux aux révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Les Etats membres de la Communauté européenne sont dans l'ensemble satisfaits du consensus qu'expriment les révisions recommandées par le CPC et celles proposées par le Comité des conférences en ce qui concerne les services de conférence. Ils tiennent cependant à faire observer que le CPC a examiné ces modifications dans des conditions quasiment intolérables. Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'établir certains des documents clefs suffisamment à temps pour que les gouvernements puissent les examiner sérieusement, ce qui est inexcusable. Il aurait fallu aussi que les organes subsidiaires compétents aient examiné les projets de modification avant qu'ils ne parviennent au CPC, ce que seule la CNUCED et son groupe de travail ont pu faire de manière suffisamment détaillée. Les gouvernements devront peut-être revoir les calendriers de ces organes afin de leur permettre de participer pleinement à ce processus. Il convient par ailleurs de souligner que le plan à moyen terme, dans sa forme actuelle et compte tenu de la manière dont il est révisé, n'est ni un bon outil de gestion, ni un bon moyen de supervision par les organes intergouvernementaux. Les Etats membres de la Communauté européenne approuvent donc résolument la recommandation du CPC tendant à ce que lui soit présenté un prototype de nouvelle présentation possible du plan à moyen terme.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Stitt, Royaume-Uni)

35. En troisième lieu, les considérations relatives à la structure du plan et celles qui sont éminemment d'ordre budgétaire ne se situent pas forcément au même niveau. Etait-il, par exemple, nécessaire de tenter d'aligner les révisions proposées sur les résultats de la première phase de restructuration, et n'était-il pas prématuré d'introduire des modifications détaillées pour tenir compte des résultats de la CNUED et de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, alors que le suivi de la CNUED en particulier fait encore l'objet d'un grand débat à la session en cours de l'Assemblée? Force est de constater, en définitive, que la planification des programmes laisse à désirer à bien des égards, aussi la Commission se doit-elle de s'atteler très prochainement, en collaboration avec le Secrétariat, à l'amélioration de ce processus. La Communauté européenne est résolue à participer activement à cet effort.

36. M. COHEN (Etats-Unis) demande au Secrétariat d'établir, en prévision des consultations officieuses sur le processus de réforme, une liste des dispositions régissant les mandats - et éventuelles limitations de ceux-ci - des présidents des organes d'experts et des organismes et programmes du système des Nations Unies; le Président du CCQAB pourrait donner lui-même des renseignements sur ce qu'il en est dans l'organe qu'il préside.

37. M. MARTOHADINEGORO (Corps commun d'inspection), présentant le rapport du CCI intitulé "Les ressources extrabudgétaires de l'Organisation des Nations Unies : vers la transparence de la présentation, de la gestion et des rapports" (A/45/797; JIU/REP/90/3), fait remarquer que ledit rapport est paru deux années auparavant mais n'a pu jusque-là être examiné par la Commission, probablement en partie parce que les observations du Secrétaire général y relatives ne sont toujours pas parues. Les représentants du Secrétariat ont cependant assuré aux inspecteurs que leur rapport était déjà utilisé sous sa forme de projet, et certaines des recommandations qui y figurent semblent effectivement avoir été appliquées. La différence est en effet très nette entre le projet de budget-programme pour 1992-1993 et ceux des exercices précédents pour ce qui est de la présentation des ressources extrabudgétaires.

38. Les inspecteurs partent du principe que le budget-programme doit être un document maniable et cohérent, et qu'il doit être suffisamment transparent pour que les Etats Membres puissent appréhender rapidement les principales tendances de l'évolution, de la répartition et de l'utilisation des ressources. Les propositions du Secrétaire général relatives au mode de présentation du budget-programme (A/C.5/47/3) vont tout à fait dans ce sens. Plus précisément, les inspecteurs ont estimé que le projet de budget-programme, indépendamment de comparaisons au niveau des sous-programmes avec l'exercice précédent, devrait constamment se référer aux produits extrabudgétaires déjà identifiés et aux produits d'activités continues, et analyser brièvement les grandes tendances concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires par programme, la répartition des ressources extrabudgétaires par principaux donateurs et le montant effectif des ressources disponibles par rapport aux prévisions.

39. En ce qui concerne la gestion des ressources extrabudgétaires et les rapports y relatifs, il a été constaté qu'un nombre non négligeable de fonctionnaires de l'ONU qui s'occupent de ces ressources n'ont pas une connaissance suffisante des textes applicables en la matière, aussi les

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Martohadinegoro)

inspecteurs ont-ils recommandé au Secrétaire général d'établir et de communiquer aux intéressés un "Manuel des ressources et activités extrabudgétaires" et d'envisager aussi une série de séminaires de formation où ce manuel servirait de document de base. Les inspecteurs se félicitent à cet égard que le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ait fait de la formation, celle des cadres en particulier, une de ses grandes priorités.

40. Les inspecteurs ont également noté que dans certains cas, on ne prête pas assez d'attention aux recommandations des vérificateurs des comptes. Ils ont donc recommandé que le Secrétariat établisse un rapport d'ensemble sur la suite donnée aux principales recommandations d'après-vérification. Etant donné le volume sans cesse croissant des ressources extrabudgétaires, la fonction de vérification interne des comptes devrait gagner en importance et en indépendance, ce qui ne peut se faire que si la Division qui en est chargée cesse de faire partie du Département de l'administration et de la gestion et rend directement compte au Secrétaire général. Cette recommandation va à l'encontre de l'argumentation du Secrétariat en faveur du maintien du statu quo, mais elle concorde avec la recommandation 39 du Groupe des Dix-Huit.

41. La transparence en matière de ressources extrabudgétaires et d'activités correspondantes suppose aussi une amélioration notable des rapports sur l'exécution des programmes et du budget, sujet qui a déjà fait l'objet d'un autre rapport du CCI (A/43/124; JIU/REP/88/1) dont les recommandations ont été jugées encore valables à la quarante-sixième session et auxquelles le Secrétariat ne semble pas avoir accordé suffisamment d'attention. De l'avis des inspecteurs, le rapport sur l'exécution des programmes devrait comprendre une analyse d'ensemble des produits réalisés par rapport aux objectifs fixés pour les activités financées par des ressources extrabudgétaires et le rapport sur l'exécution du budget devrait donner davantage de précisions sur ces ressources, afin que les Etats Membres soient pleinement informés de leur utilisation effective. A cet égard, le CPC, à sa trente-deuxième session, a insisté sur la nécessité de bien mettre en regard les deux rapports (A/47/6, partie I, par. 44).

42. Les inspecteurs considèrent que les mesures qu'ils proposent permettraient d'assurer une meilleure gestion intégrée des ressources extrabudgétaires et faciliteraient une analyse d'ensemble des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés dans le projet de budget-programme. Ce faisant, elles aideraient grandement à établir les futurs plans à moyen terme et, en renforçant la crédibilité de l'Organisation, inciteraient les donateurs à accroître leurs contributions aux activités extrabudgétaires de l'Organisation. Avec le rapport du Corps commun d'inspection et celui du Secrétaire général sur le même sujet (A/46/545), les Etats Membres disposent d'une documentation solide pour débattre de cette question, dont l'importance ne cesse de croître en raison du développement sans précédent des opérations de maintien de la paix.

43. M. MAQTARI (Yémen) se demande s'il est vraiment utile d'examiner un rapport qui remonte à deux années au moins et si le CCI ne pourrait pas se pencher sur la situation des ressources extrabudgétaires de l'Organisation en 1991 et 1992.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

44. M. BAUDOT (Contrôleur par intérim) dit que les questions soulevées dans le rapport à l'examen restent tout à fait d'actualité et pertinentes, en ce sens qu'elles portent sur des questions de méthode et sur la manière appropriée de traiter les ressources extrabudgétaires. Ces questions seront en tout état de cause examinées quant au fond lorsque la Commission se penchera sur le rapport pertinent du Secrétaire général et le rapport y relatif du CCQAB.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (suite) (A/47/140 et Add.1 et A/47/168 et Add.1, A/47/416, 508; A/C.5/47/5, 6, 9, 14, 20; A/C.5/46/2, 7, 9, 13, 16; A/46/326 et Corr.1 et Add.1)

45. M. SIEGENTHALER (Président du Comité du personnel des Nations Unies) souligne qu'à l'heure où l'Organisation connaît des changements d'une ampleur et d'une rapidité sans précédent, un sentiment de préoccupation profonde se manifeste parmi les fonctionnaires, à tous les grades et dans tous les lieux d'affectation. Parmi les différents facteurs qui contribuent à cet état de choses, il faut mentionner d'abord le problème de la sécurité et de la sûreté des fonctionnaires internationaux. Si les cas de fonctionnaires détenus et victimes de mauvais traitements deviennent moins fréquents, essentiellement par suite de l'évolution politique dans un certain nombre de pays, en revanche le nombre de fonctionnaires internationaux qui ont péri en mission a été plus élevé au cours de l'année écoulée que pendant toutes les années qui ont précédé. Ce phénomène regrettable tient à la multiplication des opérations de maintien de la paix et surtout à l'évolution de leur nature. Il est évident, en effet, que les missions confiées aujourd'hui à l'Organisation dépassent largement le cadre des opérations de maintien de la paix, au sens traditionnel du terme, comme le montre l'ampleur de l'action entreprise dans l'ancienne Yougoslavie, en Somalie ou au Cambodge. Même les efforts strictement humanitaires se déroulent souvent dans des situations de conflit mettant aux prises des parties qui ne sont pas des Etats souverains.

46. Dans ces conditions, si l'on veut limiter les risques de pertes de vies humaines, il est essentiel que les missions soient définies, préparées et exécutées avec la plus grande circonspection et qu'elles ne cherchent pas à réaliser l'impossible. En ce qui concerne les missions confiées à des fonctionnaires civils, il est indispensable de respecter les dispositions énoncées dans le Manuel de sécurité. Il faut aussi corriger les insuffisances signalées en matière de communications et de ravitaillement. On mesure mieux l'importance de cette question si l'on sait qu'actuellement, plus de 600 fonctionnaires du Secrétariat participent à des missions dans des conditions difficiles, voire dangereuses. De manière générale, l'Organisation devrait consentir de plus gros efforts en faveur des familles des fonctionnaires détenus, enlevés ou tués.

47. S'agissant de l'indépendance de la fonction publique internationale, il importe de savoir quelles mesures concrètes vont être prises pour mettre un terme aux pratiques des Etats Membres qui versent des compléments de traitement à leurs nationaux, ou opèrent des retenues sur leurs traitements.

48. Mais c'est surtout la nouvelle situation créée à l'intérieur même du Secrétariat par la restructuration qui pèse de plus en plus sur le moral des fonctionnaires. Le personnel ne s'oppose pas, en principe, à des mesures

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Siegenthaler)

destinées à rendre le Secrétariat plus efficace mais il estime qu'il a le droit d'être informé, voire consulté, sur les modalités de cette restructuration, ne serait-ce que pour pouvoir contribuer au processus. Des assurances ont été données selon lesquelles aucun fonctionnaire ne perdrait son emploi du fait de la restructuration mais cela ne suffit pas à apaiser les inquiétudes alors que des propositions formulées par un consultant extérieur sur la base d'une analyse qui paraît souvent superficielle - préconisent la suppression à court terme de secteurs importants du Secrétariat. Faute de renseignements provenant de sources autorisées, les rumeurs les plus alarmantes circulent. Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter que le Comité du personnel ait pu rencontrer tout récemment le Secrétaire général et entamer avec lui le dialogue sur ces questions. Il n'en reste pas moins que la restructuration aura une incidence non négligeable sur les carrières, et ce aussi bien pour les administrateurs que les agents des services généraux. Il faudra aussi veiller à ce qu'elle ne compromette pas les progrès réalisés en ce qui concerne la promotion des femmes au Secrétariat.

49. Il est permis d'espérer que le rapport détaillé sur l'administration de la justice, dont la Commission aurait dû être saisie cette année, lui sera présenté à la prochaine session. Enfin, on ne peut que se féliciter que le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines ait annoncé la publication prochaine d'une directive sur la question du harcèlement sexuel au Secrétariat.

50. M. KAIRON (Inde) insiste sur la nécessité pour l'Organisation, alors que son rôle s'accroît sur la scène internationale, de pouvoir continuer de recruter les personnes les plus compétentes et de les garder à son service en les motivant, de façon à optimiser la productivité et l'efficacité. Cela est d'autant plus important que les dépenses de personnel absorbent près des trois quarts du budget de l'Organisation.

51. Le rapport sur la composition du Secrétariat permet de voir comment a évolué la répartition géographique du personnel. Le nombre de pays non représentés a augmenté, essentiellement par suite de l'admission de nouveaux pays à l'Organisation. Par contre, le nombre de pays sous-représentés a diminué, ce dont on ne peut que se féliciter. La représentation des pays en développement en tant que groupe a légèrement diminué : il faut que le Secrétariat prenne les mesures nécessaires pour rectifier cette tendance.

52. Le nombre de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique a légèrement augmenté, ce qui est une bonne chose, mais il faudra que le Secrétariat et les Etats Membres fassent beaucoup plus si l'on veut que l'objectif des 35 % soit atteint d'ici à 1995. Le nombre de femmes devrait augmenter dans tous les postes, et pas seulement dans ceux qui sont soumis à la répartition géographique. A cet égard, il est satisfaisant de constater que l'objectif des 35 % est presque atteint pour les postes linguistiques. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de postes occupés par des femmes de pays en développement objectif sur lequel l'Assemblée générale avait vivement insisté - on constate que sur les 50 candidates qui ont été recrutées entre juillet 1991 et juin 1992, 12 seulement étaient originaires de pays en développement. Il faut donc faire davantage d'efforts pour recruter des femmes qualifiées venant de ces pays : la délégation indienne espère que le

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Kairon, Inde)

Secrétariat a établi à cet effet un fichier de candidates ayant le profil requis.

53. Les informations complémentaires fournies par le Secrétariat sur la répartition géographique des fonctionnaires occupant des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires sont utiles car elles permettent de se faire une idée plus exacte de la représentation des Etats Membres dans l'Organisation. Ces informations, mises à jour, devraient figurer systématiquement dans les rapports sur la composition du Secrétariat.

54. En ce qui concerne la question du système des fourchettes souhaitables, il est regrettable que l'Assemblée générale n'ait pas encore pu se prononcer sur ce point, et notamment sur l'augmentation éventuelle du coefficient du facteur "population" qui entre en ligne de compte dans le calcul de la fourchette. La délégation indienne estime que le coefficient de 5 % actuellement attribué au facteur "population" n'est pas suffisant et que, pour des raisons d'équité, il devrait être au moins relevé à son niveau de 1987, c'est-à-dire 7,2 %. Elle est prête à se pencher sur cette question, ainsi que sur celle de la souplesse nécessaire pour le calcul des limites supérieure et inférieure de chaque fourchette souhaitable, avec les autres délégations, afin qu'on parvienne à un consensus lors de la présente session.

55. Les postes soumis à la répartition géographique représentent moins de 10 % du nombre total des postes de l'Organisation. Les raisons de cet état de choses sont exposées dans le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat. Quoi qu'il en soit, étant donné le caractère international et universel de l'Organisation, il faudrait que la répartition géographique la plus large possible soit la règle pour tous les postes, en particulier les postes du Service mobile, les postes occupés par des agents des services généraux ainsi que les postes des services linguistiques. Il vaut la peine de souligner que certains pays n'ont pas un seul fonctionnaire dans les postes linguistiques; or, ce n'est pas faute de candidats qualifiés.

56. La délégation indienne appuie les propositions formulées dans les deux rapports sur l'organisation des carrières et la formation car elle attache une grande importance à ces deux aspects. Toute organisation soucieuse de garder son personnel a un plan d'organisation des carrières et offre des possibilités de promotion fondées sur un système d'évaluation du comportement professionnel. D'autre part, on ne saurait trop insister sur l'utilité de la formation des fonctionnaires et sur leur mobilité, compte tenu de l'élargissement des activités de l'Organisation et de la multiplication de ses opérations de maintien de la paix.

57. M. SIAKALENGE (Zambie) note avec satisfaction que des efforts ont été faits par le Secrétaire général pour améliorer la composition du Secrétariat dans le sens d'une répartition géographique plus équitable des postes et d'une participation plus large des femmes à tous les échelons. Toutefois, beaucoup reste à faire, aussi la délégation zambienne aimerait-elle que le Secrétariat élabore des stratégies de recrutement à court et long terme, assorties de mesures concrètes, qui mettraient notamment l'accent sur les aspects suivants : recrutement de candidats originaires d'Etats Membres non représentés ou sous-représentés; nomination de nationaux de ces Etats Membres à des postes de direction au Secrétariat; égalité des chances pour les

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Siakalenge, Zambie)

candidats des Etats Membres non représentés; augmentation du nombre de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique, à tous les échelons; renouvellement périodique de l'encadrement, compte tenu du principe de la répartition géographique équitable et de la répartition entre les sexes.

58. Il semble qu'une certaine confusion subsiste quant à la question des concours. L'important, surtout pour les Etats Membres qui ne sont pas encore représentés ou qui sont sous-représentés, n'est pas de savoir que des concours ont été organisés mais bien plutôt de savoir où ils ont eu lieu et dans quels pays se dérouleront les prochains. Il est plus utile encore de connaître le nombre de candidats qui, après avoir réussi le concours, ont été finalement recruté. L'essentiel est cependant de veiller à ce que ces concours soient organisés à l'intention des pays non représentés ou sous-représentés, voire de ceux qui se situent dans les limites de leur fourchette, mais en aucun cas à l'intention de ceux qui sont surreprésentés.

59. Enfin, la délégation zambienne souhaiterait qu'on lui explique les raisons de la prolongation du gel du recrutement, cette mesure initialement qualifiée de "temporaire" étant en vigueur depuis près de 10 mois.

ORGANISATION DES TRAVAUX

60. Le PRESIDENT indique qu'il a reçu une communication du Président de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux sollicitant l'autorisation de s'adresser à la Cinquième Commission dans le cadre de l'examen du point 113 de l'ordre du jour, ainsi qu'une communication du Président du Comité de coordination des syndicats et associations autonomes du personnel du système des Nations Unies demandant l'autorisation de présenter un document et de s'adresser oralement à la Commission dans le cadre de l'examen du même point. Ces demandes ont été présentées conformément aux dispositions de la résolution 35/213 de l'Assemblée générale. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Commission souhaite faire droit à ces demandes.

61. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library